RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE des DEUX SEVRES

ARRETÉ

Portant nomination des membres Opérationnels des TRANSMISSIONS

Le Préfet des DEUX-SEVRES

« Chevalier de la Légion d'Honneur » et « chevalier de l'Ordre National du Mérite »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1424-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2006-106 du 3 février 2006 relatif à l'interopérabilité des réseaux de communication radioélectriques des services publics qui concourent aux missions de sécurité civile ;

Vu le décret du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON, Préfet, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la Sécurité Civile ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours des Deux-Sèvres,

ARRETE

Article 1 - Les sapeurs-pompiers dont les identités suivent ont été déclarés membres opérationnels des transmissions (Officiers SIC) pour l'année 2016 :

TRS 5 - OFFICIER SIC (systèmes d information et de communication)	
Commandant	BEAUVAIS Patrick
TRS 4 - OFFICIER SIC (systèmes d information et de communication)	
Commandant	AUDE Laurent
Capitaine	COUDERC Jean-Michel
Lieutenant-Colonel	FLAMENT Christian
Commandant	GRIGNARD Jean-Michel
Adjudant	GUILLOTEAU Patrick
Commandant	LE YONDRE Christian
Capitaine	MESSAGER Emmanuel
Commandant	WIBAUX Damien

Article 2 - le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 2016 et abroge l'arrêté n°356-15 du 8 avril 2015.

Article 3 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

A Niort, le lundi 18 janvier 2016

Le Préfet,

M Jérôme GUTTON